

Procès-verbal du Conseil communal de Vuarrens le 9 juin 2015

Bureau du conseil : Patrick Vallotton, président, Daniel Zürcher, vice-président, Céline Perrin, scrutatrice, Cyril Chevalley, scrutateur, Cédric Charlet, scrutateur suppléant, Raphaël Pedrazzini, scrutateur suppléant.

Secrétaire : Jean-Marc Meylan.

Municipalité: Claude Duvoisin, syndic, Jean-Philippe Buffat, vice-syndic, Hermann Gerber, Alain Roy, Philippe Russo, Jean-Pierre Mitard, Isabelle Wipfli Thonney.

Conseil : Effectif : 33 / Quorum : 17 / Présents: 26 / Excusés : 7 / Absents : 0 / Majorité : 14

	Sujets	Qui	Quoi / comment	Décisions
1	Bienvenue et ordre du jour	P. Vallotton	Le président souhaite la bienvenue à l'assemblée. Suite à la démission de M. Y. Bornick, et au déménagement de Mme C. Stahlschmidt, le Conseil a un effectif de 33 membres, la liste des « viennent ensuite » étant épuisée. <u>Ordre du jour :</u> La Municipalité a décidé le retrait du préavis 2015-04 (point 8 de l'OJ), concernant les travaux de la grande-salle. Les élections statutaires deviennent ainsi le point 8, et les Propositions individuelles le point 9. Ainsi modifié, l'OJ est adopté à l'unanimité.	Séance ouverte à 20h00. L'OJ est adopté
2	PV du 17.03.2015	P. Vallotton	Une modification est demandée par J.-P. Mitard : page 4, point 8 : remplacer « Romande Energie » par « Swissgrid », et remplacer « pas une bonne affaire » par « ne serait financièrement pas rentable ». Le PV ainsi modifié est adopté à l'unanimité. Son auteur est remercié.	Le PV du 17.03.15 est adopté.
3	Communications du Conseil	P. Vallotton	<u>Démission :</u> M. Y. Bornick a donné sa démission du Conseil. Cette démission implique de le remplacer comme membre de la commission des finances. L'élection se fera sous le point « Elections statutaires », point no 8 de l'OJ.	
4	Communications de la municipalité	C. Duvoisin	<u>Plan directeur régional (PDR) :</u> une information sera donnée lundi 15 juin à 19h à l'aula des Trois Sapins (Echallens), en présence de Mme De Quattro, conseillère d'Etat. Cette séance est destinée aux exécutifs et législatifs des communes, et plus particulièrement aux membres de la commission récemment formée pour le PDR. <u>Préavis 2015-04 (travaux de la grande-salle) :</u> La municipalité a décidé de retirer ce préavis de l'OJ. Il sera présenté, en même temps qu'un préavis concernant les travaux du Lion d'Or, à la prochaine séance ou à la suivante. M. Ph. Russo a été dessaisi de ce dossier, qui sera repris par H. Gerber, I. Wipfli Thonney et J.-P. Mitard.	
4	Communications de la municipalité	A. Roy	<u>Gestion des déchets :</u> il présente les statistiques des 5 dernières années, mais s'arrête plus précisément sur 2013 et 2014. Augmentation des ordures ménagère (+9%), correspondant à l'augmentation de la population. Le papier et le verre sont stables. Le bois (-15%) et les encombrants (-8%) sont à la baisse. Pour les encombrants c'est une bonne nouvelle, car plusieurs communes ont eu une augmentation significative de ce secteur depuis le début de la taxe au sac. Les métaux sont en augmentation (+37%), mais cela est très probablement dû à la date du changement de la benne. Il remercie la population de Vuarrens pour la qualité du tri effectué. <u>Le financement du compte 450 :</u> présente la répartition des sources du financement : 59% par la taxe forfaitaire, 32% par la rétrocession du périmètre de la taxe au sac et 9% par les différentes filières des déchets valorisés.	
4	Communications de la municipalité	I. Wipfli-Thonney	<u>L'ASIRE :</u> suite à une intervention dans le cadre du CODIR, il y aura encore deux classes à Vuarrens à la prochaine rentrée scolaire.	

5	Préavis municipal 2015-02 relatif aux comptes 2014	P. Vallotton	Le préavis municipal 2015-02 et les documents liés ayant été reçus par les conseillers avec la convocation, ils ne sont pas lus.	
5	Rapport de la commission des Finances	P. Bouvier	<p>La commission des finances s'est réunie le 27 avril en présence du municipal des finances, et le 12 mai. Après avoir demandé toutes les pièces comptables 2014, et les avoir vérifiées par pointage, la commission n'a constaté aucune anomalie et remercie le boursier pour la mise à disposition des classeurs. La commission constate que la situation financière de la commune s'est à nouveau améliorée en 2014. En effet les entrées fiscales ont été supérieures aux attentes, et une gestion restrictive des dépenses continue à être appliquée. Le résultat est une diminution de la dette de près de CHF 400'000.-</p> <p>La commission, comme la fiduciaire, se décharge du contrôle des vérifications des flux de fonctionnement, du système de contrôle interne ainsi que d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes.</p> <p>La commission remercie chaque municipal pour les efforts fructueux dans la gestion des dépenses et de la dette, ainsi que le boursier pour la bonne tenue des comptes.</p> <p>En conclusion, la commission recommande au conseil communal d'accepter les comptes tels que présentés.</p>	
5	Préavis municipal	J.-P. Mitard	<p>Il excuse deux « boulettes » contenues dans le préavis: page 1, 3^{ème} paragraphe il fallait lire « 2013 » et non pas « 2103 », et page 3, dernier paragraphe, il fallait lire « Des charges supérieures » et non pas « (...) inférieures ».</p> <p>Le résultat est réjouissant, il est dû d'une part au renforcement des rentrées fiscales, et d'autre part aux économies substantielles faites par la municipalité. La conséquence est une baisse de la dette qui est aujourd'hui inférieure à 3 millions de francs. Tout en continuant à investir, par exemple pour la STEP.</p> <p>Il se met à disposition pour les éventuelles questions.</p>	
5	Discussion	C. Charlet	<u>Police</u> : les coûts augmentent toujours plus, la municipalité reçoit-elle un rapport d'activité ?	
5	Discussion	JPM	Les coûts suivent une logique analogue à la péréquation (répartition des charges selon le nombre d'habitants). La police de proximité est venue expliquer sa manière de travailler. Il faut savoir que avec ou sans intervention, cela ne modifie pas les coûts.	
5	Vote sur le préavis 2015-02	P. Vallotton	<p>Personne ne demandant plus la parole, il invite le conseil à voter l'acceptation du préavis municipal 2015-02:</p> <p>Nombre de votants : 25 Oui : 25 Non : 0 Abstention : 0</p> <p>J.-P. Mitard remercie le conseil pour sa confiance.</p>	Le préavis municipal 2015-02 relatif aux comptes 2014 est accepté
6	Préavis 2015-03 relatif à la vente de la parcelle 114	P. Vallotton	Le préavis municipal 2015-03 et les documents liés ayant été reçus par les conseillers avec la convocation, ils ne sont pas lus.	
6	Rapport de la commission ad'hoc	F. Verly	Le rapport a été envoyé avec la convocation, il n'est pas lu.	

6	Rapport de la commission des Finances	J.-M. Buffat	La commission des finances s'est réunie le 27 avril en présence du municipal et le 12 mai. Le prix de vente de CHF 720'000.-, soit un prix de CHF 406.10 au mètre carré, ou en ne tenant compte que la surface en zone village, à un prix de CHF 711.50 par mètre carré, est très intéressant pour la commune. Si les acquéreurs devaient se retirer l'acompte de CHF 70'000.- serait au bénéfice de la commune et la recherche d'un nouvel acquéreur devrait se faire. En conclusion la commission des finances recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.	
6	Préavis municipal	J.-P. Mitard	N'a rien à ajouter aux deux rapports. La municipalité a cherché à garantir les intérêts de la commune tout en ayant respecté la confidentialité des offres. Il se met à disposition pour les éventuelles questions.	
6	Vote sur le préavis 2015-03	P. Vallotton	Personne ne demandant la parole, il invite le conseil à voter l'acceptation du préavis municipal 2015-03: Nombre de votants : 25 Oui : 25 Non : 0 Absentions : 0	Le préavis municipal 2015-03 relatif à la vente de la parcelle no 114 est accepté
7	Préavis 2015-05 relatif à la vente de la parcelle no 38	P. Vallotton	Le préavis municipal 2015-03 et les documents liés ayant été reçus par les conseillers avec la convocation, ils ne sont pas lus.	
7	Rapport de la commission ad'hoc	F. Verly	La commission s'est réunie le 7 mai en présence du municipal des finances et le 11 mai. Le préavis 2014-08, accepté le 2 décembre 2014, avait trait, en plus de la vente des parcelles, à l'amputation de 200 mètres carrés qui ont été rattachés à la parcelle no 40, propriété de la commune. Le municipal des finances a donné tous les documents nécessaires et a donné tous les renseignements souhaités sur le suivi de la procédure d'appel d'offre. La commission constate que la division de la parcelle a bien été effectuée, qu'une servitude a été créée avec la parcelle no 37, au frais du propriétaire de cette dernière, M. Gonet, et que l'offre finale obtenue est de CHF 600'000.-, desquels il devra être déduit CHF 9'720.- de courtage. Pour terminer, la municipalité a informé l'acquéreur des exigences concernant l'obtention du permis de construire, ce qui est vu comme une bonne chose par la commission, vu l'emplacement de la parcelle au centre du village. Dans le même état d'esprit, la commission recommande à la municipalité d'être particulièrement attentive à ce que le nombre de places de stationnement ou de garages qui seront prévus lors de la mise à l'enquête soit suffisant. Si un membre de la commission a regretté qu'il n'y ait pas eu une estimation formelle de la valeur vénale par un organisme spécialisé avant de lancer la demande d'offre, la majorité de la commission estime que la procédure suivie a permis d'obtenir un bon prix, et qu'une taxation n'aurait rien changé au prix final obtenu. Malgré ce désaccord sur la procédure, l'ensemble de la commission est arrivée à une conclusion unique, car celle-ci pense que l'offre obtenue correspond à ce que l'on pouvait obtenir pour cet immeuble, étant donné sa position, son état général et le potentiel immobilier que l'on peut y réaliser. En conclusion la commission, à l'unanimité, recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.	
7	Rapport de la commission des Finances	S. Maire	La commission des finances s'est réunie le 12 mai. Le prix de vente de CHF 600'000.-, au vu de la vétusté du bâtiment lui paraît être un très bon prix. Si les acquéreurs devaient se retirer, l'acompte de CHF 60'000.- serait au bénéfice de la commune, et la recherche d'un nouvel acquéreur devrait se faire. En conclusion la commission des finance recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.	

7	Préavis municipal	J.-P. Mitard	N'a rien à ajouter à la lecture des deux rapports. Il remercie les commissions pour leur flexibilité et leur rapidité ayant permis que ces deux préavis puissent être présentés ce soir. En complément il précise que la municipalité a tout fait pour garantir les intérêts de la commune et s'est assurée du respect par l'acquéreur du cadre général, notamment en lien avec la situation au centre du village. Il se met à disposition pour les éventuelles questions.	
7	Discussion	Ch.-H. Vuillamoz	La parcelle est au centre du village, et il se demande si la commune ne risque pas de regretter plus tard cette vente.	
7	Discussion	J.-P. Mitard	La décision de la vente a été prise en décembre 2014, aujourd'hui c'est sur le prix de la vente que le conseil doit de déterminer. Par ailleurs les finances de la commune ne permettent pas de mettre en valeur ce bâtiment. De plus le prix obtenu est une bonne affaire pour la commune. Il ajoute que l'acquéreur pourra transformer, rénover, mais qu'il ne pourra pas défigurer le bâtiment, et donc la vision d'ensemble du centre du village.	
7	Vote sur le préavis 2015-05	P. Vallotton	Personne ne demandant plus la parole, il invite le conseil à voter l'acceptation du préavis municipal 2015-04: Nombre de votants : 25 Oui : 20 Non : 0 Abstentions : 5 J.-P. Mitard remercie le conseil pour sa décision. Il rappelle que la volonté est de continuer à investir pour la commune. Il parle des travaux du Lion d'Or, de la grande-salle, des canalisations d'eaux claires et des routes.	Le préavis municipal 2015-05 relatif à la vente de la parcelle no 38 est accepté
8	Elections statutaires : 2^{ème} membre suppléant de la commission des finances	P. Vallotton	A la demande de A. Jaquier, la démarche pour le remplacement de Y. Bornick est expliquée: sur la base de la liste des membres et suppléants élus lors des dernières élections de la commission des finances, M.-A. Baumgartner, 1 ^{er} suppléant, remplace Y. Bornick, membre démissionnaire. A. Jaquier, 2 ^{ème} suppléant devient 1 ^{er} suppléant. Il s'agit donc bien de l'élection d'un suppléant et non d'un membre, comme indiqué par erreur dans l'OJ. <u>Election du poste de 2^{ème} suppléant de la commission des finances:</u> L. Ciocca se propose. Personne d'autre ne se proposant, il est élu par acclamation.	Luc Ciocca est élu 2^{ème} membre suppléant de la commission des finances.
8	Elections statutaires : Président du Conseil	D. Zuercher	Le président remet la présidence de la séance pour l'élection du président du conseil. P. Vallotton se représente. Il n'y a pas d'autre candidature annoncée. Selon les statuts, l'élection se fait à bulletins secrets : Nombre de votants : 26 / P. Vallotton : 21 / Blancs : 2 / Nuls : 3 D. Zuercher le félicite pour son élection, et lui remet la présidence de ce conseil. Il est applaudi.	P. Vallotton est réélu comme président du Conseil communal
8	Elections statutaires : Vice-président du Conseil	P. Vallotton	D. Zuercher se représente. Il n'y a pas d'autres candidatures. Selon les statuts, l'élection se fait à bulletins secrets : Nombre de votants : 26 / D. Zuercher : 22 / Blancs : 1 / Nuls : 3 P. Vallotton le félicite pour son élection. Il est applaudi.	D. Zuercher est réélu comme Vice-président du Conseil communal

8	Elections statutaires : scrutateurs et scrutateurs suppléants	P. Vallotton	Depuis le début de la législature deux duos de scrutateurs-suppléants se sont alternés chaque année. Cédric Charlet et Raphaël Pedrazzini comme scrutateurs, et Cyril Chevalley et Céline Perrin comme suppléants, se représentent. Il n'y a pas d'autres candidatures. Le Conseil réélit le quatuor par acclamation. P. Vallotton les félicite pour leur élection et les remercie pour leur travail tout au long de l'année écoulée.	Les deux scrutateurs et les deux suppléants sont réélus
9	Propositions individuelles	I. Balitzer	Demande si la municipalité a déjà recensé les terrains à bâtir qui seront classés en zone agricole.	
9	Propositions individuelles	I. Wipfli-Thonney	La liste des terrains à bâtir a été transmise au canton. Par contre la décision sur les terrains qui seront dézonés n'est pas encore connue.	
9	Propositions individuelles	J.-P. Mitard	Aucune directive n'a été donnée aux communes, la compétence en la matière est cantonale. Tous les propriétaires ont été informés des conséquences possibles de la nouvelle loi et la séance d'information qui a été organisée par la municipalité à la grande salle, en présence de M. Flückiger avait cet objectif. La meilleure solution pour les propriétaires d'éviter un dézonage de leurs terrains était de construire avant 2016.	
9	Propositions individuelles	F. Provost	Avait demandé le 16 juin 2014 qu'il y ait sur le site internet de la commune les informations et les formulaires concernant les démarches des « mises à l'enquête » simples. Cela avait été reporté dans l'attente d'une éventuelle fusion. Qu'en est-il suite au refus de la fusion	
9	Propositions individuelles	C. Duvoisin	La municipalité s'en occupera d'ici le prochain Conseil.	
9	Propositions individuelles	C. Charlet	Se dit surpris par le retrait de l'OJ du préavis 2015-04. Demande si cela aura la conséquence de modifier la nature des travaux prévus pour la grande-salle, et si le cas, est-ce la raison de ce retrait.	
9	Propositions individuelles	C. Duvoisin	Le projet est un bon projet, les travaux prévus ne sont pas contestés, et ils sont nécessaires. Mais le préavis n'a probablement pas été défendu comme il aurait dû l'être en commission. L'ouvrage est remis sur le métier, et sera présenté au Conseil en octobre ou en décembre.	
9	Propositions individuelles	K. Mikami	S'étonne du laxisme et de la nonchalance des architectes venu défendre le projet en commission, disant qu'ils avaient l'habitude de voir leurs projets être acceptés sans avoir besoin de les défendre. Les plans présentés étaient incomplets, il manquait une façade et il y a eu contradiction entre ce qui était dit et les plans présentés. Il souhaite rendre attentif la municipalité que la responsabilité de la situation tient plus au bureau d'architectes que du municipal. Et en considérant que les architectes touchent un montant non négligeable, il conviendra de faire attention à leurs prestations pour la suite du projet.	
9	Propositions individuelles	C. Duvoisin	Il respecte le point de vue d'un membre de la commission ad'hoc, mais estime que c'est la responsabilité de la municipalité de défendre un préavis, tout en pouvant se faire accompagner d'un expert. Il redit que le préavis a été retiré et que la suite du projet est entre les mains de la municipalité et des municipaux reprenant ce dossier.	

9	Propositions individuelles	R. Pedrazzini	Il prend acte du retrait du préavis, mais souhaite souligner que c'est bien les réponses de l'architecte qui ont posé problème. Par exemple concernant le vide sanitaire sous la grande-salle, dont l'architecte ne s'était pas préoccupé du tout. Il recommande vivement à la municipalité de changer d'architecte et de réfléchir à des alternatives.	
9	Propositions individuelles	P. Vallotton	Propose de clore le sujet sur le préavis, dans la mesure où il a été retiré.	
	Clôture du conseil	P. Vallotton	La parole n'étant plus demandée, le président remercie chacun de sa participation de ce jour, et clôt la séance. <u>Dates des conseils 2015:</u> (mardi à 20h, à la grande salle) 27 octobre 15 décembre	Fin du conseil à 21h07

PV adopté par le Conseil Communal en séance extraordinaire le mardi 8 septembre 2015

Le président:

Le secrétaire: